

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE454

présenté par
Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 18

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« de classement en station classée de tourisme »,

les mots :

« en vue d’un tel classement ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.